

DISPOSITIFS RÉGIONAUX
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

POUR EN SAVOIR PLUS sur les dispositifs de la Région Normandie en faveur de la formation professionnelle :

RENSEIGNEZ-VOUS SUR

▶ parcours-metier.normandie.fr

APPELEZ LE NUMÉRO GRATUIT

▶ 0 800 05 00 00*

OU VOTRE CONSEILLER

▶ Pôle emploi, Mission Locale ou Cap Emploi

*depuis un poste fixe



Conception & réalisation dbcom 02/2018 www.agence-dbcom.fr / Crédit photo : iStock Photo

UNE FORMATION *Un emploi !*

Développez
vos compétences
POUR UN EMPLOI



parcours-metier.normandie.fr

des
PARCOURS
un
METIER

la Région à vos côtés



La Région Normandie se mobilise pour l'emploi

Le dispositif « Une Formation, Un Emploi » permet de vous former en alternance dans une entreprise et un organisme de formation, pour préparer au mieux votre emploi au sein de l'entreprise partenaire.

Grâce à une convention signée entre l'entreprise et la Région, vous êtes accueilli et rémunéré sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle, pendant 3 à 6 mois.



OBJECTIFS

FACILITER L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI

au sein des entreprises normandes tout en contribuant à leur développement

ÉLARGIR ET CONSOLIDER LA QUALIFICATION

des personnes pré-repérées par les entreprises

PERMETTRE LA RECONVERSION

vers des métiers porteurs

VOUS ÊTES concerné(e)

SI VOUS ÊTES en recherche d'emploi, sauf si vous sortez de formation initiale depuis moins de 9 mois

UNE FORMATION SUR MESURE POUR VOUS



UNE FORMATION FINANCÉE PAR LA RÉGION AU SEIN D'UN ORGANISME DE FORMATION CONVENTIONNÉ

Vous êtes intégré dans une formation qualifiante et ou diplômante de niveau **CAP, BAC et BAC+2** dans le but d'acquérir des savoir-faire professionnels pour occuper le poste proposé par l'entreprise partenaire.



AU SEIN DE L'ENTREPRISE PARTENAIRE

Vous êtes accueilli, guidé et informé par un tuteur désigné par l'entreprise qui assure la liaison avec la direction et participe à votre évaluation et au suivi de votre formation.

A l'issue de cette formation financée par la Région, vous êtes embauché pour un contrat de travail d'au **minimum 6 mois** en CDD, en CDI ou en alternance, sous réserve de réussite de la formation suivie.

POUR QUELLES ENTREPRISES ?

Les entreprises, groupements d'employeurs ou associations cotisant à l'assurance chômage, installés en Normandie, ou désireux de s'y installer à l'issue de la formation. L'entreprise ne doit pas avoir procédé à des licenciements économiques au cours des 12 derniers mois.